

Le BQ, 3 juin 2021

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

La ministre la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de MONCHALIN présente l'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Amélie de MONCHALIN a présenté hier en Conseil des ministres l'ordonnance portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat, qu'elle a qualifiée de "réactivation de la promesse faite par le Général De Gaulle en 1945".

Les sénateurs ne se sont pas laissé convaincre. Les élus CRCE ont dénoncé "un projet de réforme libéral et autoritaire", décidé "dans l'entre-soi gouvernemental" alors qu'aucun syndicat de la fonction publique n'a approuvé le projet. A l'instar de la présidente (REM) de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Yael BRAUN-PIVET, le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR a demandé en vain à la ministre de s'engager à une ratification de l'ordonnance à l'issue d'un "vrai débat parlementaire". Mme de MONCHALIN lui a fait valoir que le Parlement avait lui-même "habilité le gouvernement" à la prendre. Et si elle a répété être "prête au débat", il semblerait qu'elle entende que celui-ci soit limité à des auditions par les commissions des Lois du Parlement. Déjà la semaine passée, elle avait proposé de revenir à la rentrée devant celles-ci. " Tout cela, madame, n'est pas sérieux et n'est pas conforme à l'esprit républicain", a conclu sous les applaudissements de l'hémicycle M. SUEUR, déplorant au passage des "préfets fonctionnalisés".

La disparition du corps préfectoral a aussi fait l'objet de critiques au sein de la majorité sénatoriale. "Voilà un corps ouvert, voilà un élément de promotion, voilà un truc qui marche et votre seule idée, c'est de le foutre en l'air", s'est emporté le sénateur (LR) de la Meuse Gérard LONGUET tout en recevant une acclamation nourrie. "Je n'ai jamais dit que je voulais supprimer les préfets et les sous-préfets. Je veux, au contraire, les renforcer et les conforter", s'est d'abord défendu le Premier ministre Jean CASTEX. Puis, se voulant rassurant, il a souligné qu'actuellement les deux tiers des sous-préfets "étaient déjà dans la réforme". "Ce sont des administrateurs civils détachés dans le corps des sous-préfets. Demain, ils seront tous des administrateurs de l'Etat mieux formés et mieux payés, affectés au métier de sous-préfets. Ils auront tous un statut et un corps", a-t-il poursuivi.

La seule concession est venue, plus tôt devant l'AJP, du président du groupe REM de l'Assemblée nationale et ancien ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER : "on est mal rentrés dans le match. Les préfets ne l'ont pas bien vécu et, du coup, il y a un doute. Il faut lever ce doute". Sur le fond, il a ensuite défendu la réforme. "Notre haute fonction publique doit être transformée en profondeur et les préfets aussi. Il ne s'agit pas de mettre en cause la fonction des préfets, et encore moins de les politiser", a-t-il expliqué, ajoutant que "les préfets, parce qu'ils sont les représentants de l'Etat, doivent aussi incarner cette transformation en profondeur".